



## **Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du vendredi 14 février 2020**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion des personnels et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires est paru au Journal Officiel.

L'entrée en vigueur de ce décret détruit les prérogatives des CAP (CAPN, CAPA, CAPD). Ainsi, les mutations (interdépartementales et intra-départementales), autrement dit les permutations et le mouvement ne font plus partie des sujets abordés en CAPD, CAPA ou CAPN (plus de communication sur les barèmes et les résultats en CAPD).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce seront les avancements qui échapperont à tout contrôle de la part des représentants des personnels en CAPD.

Le nombre de CAPD diminue donc pour se contenter de ne gérer a posteriori que les erreurs inévitables que nous parvenions à prévenir en amont jusqu'à maintenant.

Alors que les CAPD étaient un lieu d'échanges et de débats constructifs (le SE-UNSA tient une fois de plus à souligner la qualité du dialogue qui a pu avoir cours au sein de cette instance), voire revendicatifs permettant un éclairage et un contrôle mutuels avec les organisations syndicales des situations des collègues, ainsi que l'établissement de règles claires, les personnels ne seront dorénavant plus protégés par des regards croisés.

La garantie pour chacun d'un traitement équitable n'est plus acquise.

C'est un recul grave et sans précédent du paritarisme dans ce pays, lourd de conséquence pour les collègues.

Même si, fort de son expérience, de son expertise et de son sérieux dans le suivi des dossiers, le SE-Unsa 80 continuera à défendre et à suivre tous les dossiers des collègues qui leur seront transmis, cette réforme destructrice du dialogue social dans la fonction publique nous impose de procéder différemment.

Nous regrettons ce choix gouvernemental d'écarter une fois de plus les corps intermédiaires que sont les organisations syndicales mais nous ne laisserons pas les collègues seuls face à une administration contrainte à cette opacité que nous déplorons.

Le climat de défiance, voire délétère, qui règne aujourd'hui au sein de l'Education Nationale, chaque jour accru par les déclarations d'un ministre niant cette réalité, sera sans nul doute aggravé avec la mise en œuvre de cette loi de transformation de la fonction publique.

Autre sujet d'actualité, le projet de réforme des retraites. Les mobilisations de décembre 2019 à l'Education nationale ont puisé leur force dans la défiance et l'amertume accumulées depuis des années. Les personnels qui ont exprimé leurs inquiétudes et désaccords sur le projet de réforme des retraites par un mouvement d'ampleur qui témoigne aussi du ras le bol de ne pas voir reconnues les difficultés dans l'exercice des métiers qui se complexifient alors que les discours et décisions ministériels péremptoires les déstabilisent voire les fragilisent sans cesse.

Parce qu'il a la responsabilité de préparer l'avenir, le gouvernement doit entendre les propositions et revendications de l'Unsa et du SE-Unsa afin de construire des perspectives durables pour la satisfaction professionnelle des personnels et la réussite des élèves. Cela vaut pour le dossier des retraites, la revalorisation et les carrières et les nombreux autres sujets ouverts depuis plusieurs mois comme la direction d'école, l'école inclusive, les améliorations à apporter aux réformes du bac général et technologique ou de la voie professionnelle notamment.

Mieux vivre nos métiers est une aspiration profonde de nos professions. Il est dans l'intérêt collectif de vouloir et savoir y répondre. Le SE-Unsa fait sa part du travail. Au gouvernement d'assumer la sienne.

Passons maintenant à l'ordre du jour de cette réunion de la CAPD. Vous nous avez réunis pour valider les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école. 34 demandes ont été formulées cette année, soit 5 de plus que l'an dernier. Il est à noter que, cette année encore, la commission d'entretien n'a émis aucun avis défavorable.

La validation des avis SIAE consécutifs aux rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2018-2019 est également à l'ordre du jour de cette réunion. Le SE-UNSA maintient que le nouveau système mis en place après plusieurs décennies de notation chiffrée est une évolution positive et qu'elle permet notamment d'échapper aux inspections-sanctions que certains ont connues par le passé et dont les conséquences sur l'avancement étaient beaucoup plus lourdes qu'aujourd'hui.

L'ordre du jour est également consacré aux avancements accélérés aux 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons. Concernant ceux-ci, 17 collègues du 6<sup>ème</sup> et 37 collègues du 8<sup>ème</sup> bénéficient du boost de carrière d'un an. Si l'on fait un focus sur l'échelon 6, ce sont 14 femmes et 3 hommes qui changeront d'échelon après 2 ans. Parmi ces 17 promus, 12 ont eu comme appréciation finale « excellent » et 5 ont obtenu « très satisfaisant ». Parmi les 40 enseignants restant dans cet échelon (33 femmes et 7 hommes), le passage se fera pour tous au 7<sup>ème</sup> échelon au bout des 3 ans. Quant aux 37 collègues (32 femmes et 5 hommes) qui vont bénéficier d'une accélération de carrière d'un an au 9<sup>ème</sup> échelon, 32 ont eu comme appréciation finale « excellent » et 5 ont obtenu « très satisfaisant ».